

Lettre de Albert Borschette à Eugène Schaus (Bruxelles, 12 février 1962)

Légende: Le 12 février 1962, Albert Borschette, représentant permanent du Luxembourg auprès des Communautés européennes, adresse à Eugène Schaus, ministre luxembourgeois des Affaires étrangères, une lettre dans laquelle il met en lumière les raisons institutionnelles qui ont conduit, le 18 janvier 1962, la France à proposer à ses partenaires européens un nouveau projet (Plan Fouchet II) d'Union d'États européens en retrait sur les projets précédents.

Source: Archives Nationales du Luxembourg, Luxembourg. Ministère des Affaires étrangères. Coopération politique européenne. Questions fondamentales VIII. 2e conférence des chefs de gouvernement, AE 15428.

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL: http://www.cvce.eu/obj/lettre_de_albert_borschette_a_eugene_schaus_bruelles_12_fevrier_1962-fr-e7c9e04e-f8d3-4346-b998-f0089e906db0.html

Date de dernière mise à jour: 23/10/2014

Lettre de Albert Borschette à Eugène Schaus (Bruxelles, 12 février 1962)

Bruxelles, le 12 février 1962

Confidentielle

Le Représentant Permanent auprès des Communautés Européennes
à
Son Excellence Monsieur Eugène Schaus
Ministre des Affaires Etrangères à Luxembourg

Objet : Passage à la deuxième étape – Union Politique

J'ai l'honneur de vous donner ci-après, pour votre information personnelle, une relation des circonstances et des faits qui ont amené le Gouvernement français à procéder à une nouvelle rédaction du statut de l'Union politique. Cette relation a pu être effectuée en me basant sur des informations de plusieurs sources indépendantes les unes des autres, et par certains recoupements de faits précis.

Au Conseil de Ministres français, le Ministres de l'Agriculture, M. Pisani, a fait un long exposé sur la politique agricole commune qu'il qualifiait comme une grande victoire française dans la Communauté et comme un résultat de la plus essentielle importance pour l'agriculture française. Cet exposé enthousiaste a été accueilli fraîchement par le Président de Gaulle et sèchement par M. Debré qui a demandé à M. Pisani s'il se rendait compte également des implications institutionnelles que comportait le passage à la deuxième étape. M. Debré aurait dit textuellement : "Le fait que la France peut être mise en minorité est maintenant un fait accompli".

Sur cette constatation, le Président de Gaulle enchaîna en disant que, par ailleurs, il constatait que cette Commission du Marché Commun devenait de plus en plus turbulente. "N'ai-je pas vu, l'autre jour, à la télévision, un certain M. Rey signer un accord avec les Etats-Unis ? De quel droit M. Rey signe-t-il cet accord au nom de la Communauté", demanda le Général en s'adressant à M. Couve de Murville. Par ailleurs, il y a quelque temps, il paraît que ce même M. Rey a fait une visite officielle au Japon où il a même été reçu par l'Empereur. Est-il vrai, M. Couve de Murville, qu'à la suite de cette démarche, une délégation nipponne vient négocier à Bruxelles un accord commercial entre la Communauté et le Japon" ? M. Couve de Murville était déjà au courant de ces préoccupations du Président de Gaulle par un de ces petits billets que celui-ci a l'habitude d'adresser à ses Ministres où pose des questions sur des faits qui l'ont particulièrement frappé. M. Couve de Murville répondit qu'il avait fait faire une enquête au sujet de ces deux événements, qu'il lui semblait évident que la Commission du Marché Commun était en train d'outrepasser ses droits et qu'il envisageait de mettre à l'ordre du jour du prochain Conseil les faits et gestes de M. Rey. Cela a été effectivement fait et même en dehors des délais.

Le dernier Conseil ayant discuté pendant plus de deux heures sur la différence entre la signature et le paraphe, prouve à la fois l'importance que le Gouvernement français attache à cette question et la probabilité du récit.

Le Président de Gaulle et M. Debré ont été d'accord pour constater que le temps était venu de mettre en sourdine les activités de la Commission C.E.E. et de regrouper, c'est-à-dire d'affaiblir dans l'Union politique, l'intégration européenne qui leur avait échappé malgré eux. L'empressement était tel qu'ils ont commencé à rédiger en Conseil de Ministres un nouveau projet de statut politique, le Président de Gaulle y mettant lui-même la main, et le résultat de ce labour est maintenant bien connu de l'opinion publique sous le nom de deuxième plan Fouchet.

SIGNÉ: ALBERT BORSCHETTE